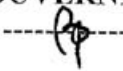


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

Décret n° 2004-28..... du 13 Février 2004...
portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre
du mérite congolais.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand croix;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux;

Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux;

Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République;

DECRETE :

Article premier. Est nommée, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais.

AU GRADE D'OFFICIER

JIN DI, Société chinoise de construction.

Article 2. Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3. Le présent décret sera inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 Février 2004



Denis SASSOU N'GUESSO.-